

Décret

Générale

modern

Décret n° 2002-0036/PR/MESN portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites (C.N.R).

n° 2002-0036/PR/MESN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NA-
TIONALE

Date de publication
18 mars 2002

Numéro JO
n° 6 du 31/03/2002

Date du numéro
31 mars 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°03/AN/92/2ème L du 28 octobre 1992 portant restructuration financière de la Caisse Nationale de Retraites

VU Le décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période de transitoire des entreprises publics

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2002-0001/PR/MESN du 06/01/2002 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'O.P.S

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 05 Mars 2002 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La liste des membres désignés du Conseil d'Administration de la C.N.R. est la suivante : Représentante de la Présidence

- Mme. Zahra Kamil Ali Représentante de la Primature
- Mme. Fozia Djama Oudine Représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale
- Mr. Abdallah Ali Mohamed Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation
- Mr. Abdallah Youssouf Robleh Les Représentants des fonctionnaires
- Mr. Abdi Kaïreh – LT Colonel Mohamed Ahmed Adlao Les Représentants des Retraités

- Mr. Said Aboubakar Moursal (Régime Fonctionnaire) – Mr. Ali Ahmed Houmed (Régime Parlementaire) – CPT. Nour Ayeh Guelleh (F.N.P).

Article 2

Le présent décret prendra effet à compter du 18 mars 2002 et sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH